

Un habitant informé est un habitant satisfait...

# Le Brimontais



«La Belle Epoque»,  
Brèves,  
Rubriques associatives...



## MARCHÉ DE NOËL (La Brimontaise)

Une belle affluence est venue voir les stands de nos amis exposants et a également salué le travail de l'équipe de la Brimontaise. Un chapiteau supplémentaire avait été installé cette année. Merci aussi à Julie pour ses lectures de Contes de Noël qui ont ravi les plus petits!



## LOTO DE LA BRIMONTAISE

22/11

Comme d'habitude, le loto organisé par la Brimontaise a rencontré un franc succès. Au hasard des numéros et des boules, certains sont repartis avec de jolis lots...D'autres ont eu moins de chance! Mais ce qui est sûr, c'est que tout le monde s'est bien amusé!

# Sommaire

---

04	Le mot du Maire
06	Délibérations
12	Téléthon 2015
14	Agenda La Brimontaise
15	Agenda Le Club de la Butte
16	AS Brimont
18	Brèves
22	«Comment c'était avant à Brimont?»
24	«La Belle Epoque»
29	Cérémonie du 11 novembre
30	Noël des enfants

3

---

**le  
Bri  
mon  
tais**

**#04**  
Janvier 2016



**Comité de  
Rédaction/**  
Commission  
Information de  
Brimont, Bernadette  
(Le Club de la  
Butte), Nadine  
(La Brimontaise),  
Maxime Bugnet  
et Marjolaine (AS  
Brimont)  
**Conception et  
impression /**  
Alliance Partenaires  
Graphiques



# Le mot du maire

Madame, Monsieur,

Cette année 2015 restera tristement dans nos mémoires car elle aura connu sur notre sol des attaques terroristes.

Il ne s'agit plus d'attentats mais bien d'attaques auxquelles nous devons faire face. Il nous faut espérer que des mesures correspondant aux menaces soient prises.

Notre monde bouge, notre pays veut des réformes. Les décisions prises correspondent-elles toujours aux aspirations de chacun ? Les avis divergent.

En ce qui concerne notre Commune et notre toute récente Intercommunalité, il nous est imposé un regroupement avec d'autres intercommunalités. Nous commençons à peine à travailler avec 12 communes (1er janvier 2014) que le 1er janvier 2017 nous devons voir les dossiers avec d'autres interlocuteurs.

Le Préfet de la Marne a proposé un schéma départemental de ces regroupements. Notre communauté de communes devait rejoindre celles du Nord-Est (pour faire simple : Witry-les-Reims, Bazancourt, Pontfaverger)

Reims et Châlons-en-Champagne, incorporant au passage Rilly-la Montagne, devaient former une communauté de près de 300.000 habitants.

4 Reims n'a pas souhaité retenir ce projet avec Châlons ayant une préférence pour un Grand Reims.

Des élus du Nord de Reims souhaitaient également rejoindre la Métropole Rémoise en posant la condition que Châlons ne fasse pas partie de cet ensemble. Nous aurions eu un Département coupé en deux du Nord au Sud, qui s'étendrait de l'Aisne à l'Aube (Cormicy à Sommesous).

Chaque Commune et chaque Intercommunalité a dû se prononcer pour ou contre le projet du Préfet et, pour ceux qui étaient contre, préciser s'ils souhaitaient un Grand Reims.

Une majorité, soit par conviction, soit a changé d'avis après avoir entendu les arguments avancés, a opté pour rejoindre Reims.

Aujourd'hui, comme nous l'avons connu pour les Départementales, nous devons fusionner sans connaître les compétences qui seront retenues et par voie de conséquence la fiscalité qui y est attachée.

Nous demandons qu'une solution soit trouvée en ce qui concerne la compétence scolaire et périscolaire. En effet, la Ville de Reims souhaite en garder la gestion alors que celle-ci est assurée actuellement par nos intercommunalités. Il nous paraît inconcevable que cette compétence retourne aux Communes.

Il faudra également voir de près le reversement du contingent d'aide sociale que notre communauté paie à chacune de nos communes en fonction de sa population. Le montant est important pour l'équilibre de notre budget.

Les arguments des uns et des autres seront présentés devant une commission (CDCI) qui, à la majorité des 2/3, devra se prononcer pour accepter ou refuser la nouvelle proposition. Ensuite, le Préfet prendra sa décision définitive.

Brimont, à la majorité, a préféré s'en tenir au projet Préfectoral.

Pour ce qui me concerne, je trouve dommage que l'on ne nous ait pas laissé le temps de mener à terme le travail commencé. A 12, nous pouvions examiner ensemble tous les dossiers intéressant nos communes. La proximité existait. Demain, dans une communauté de presque 300.000 habitants comprenant 140 communes avec plus de 200 délégués que représentera notre Commune ? On sait que certains politiques souhaitent que les Communes disparaissent. Dommage quand on sait qu'une grande majorité de Français est attachée à la sienne.

Je connais les Maires de notre secteur et je peux vous assurer que chacun se donne à fond pour le bien de ses administrés. Les fonctionnaires qui les remplaceront ne pourront pas avoir ce même altruisme.

Voilà, suivant les décisions qui seront prises et dont nous n'avons pas la maîtrise, nous nous mettrons au travail dans ce nouveau contexte pour y trouver toute notre place et faire en sorte que nos villages gardent leur identité.

Pour cette nouvelle année, je vous adresse mes meilleurs vœux de bonheur, joie et santé!

Jean-Pierre Desplanques





# Délibérations Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BRIMONT

6

**Séance 29/09/2015**

*Etaient présents : Mesdames Mademoiselle et Messieurs Jean-Pierre DESPLANQUES, Gilles DROCOURT, André JACOB, Nadine GAYET, Valérie CHENIVESSE, Lydia MINIER, Jocelyne HOTTE, Frédéric BLONDIAUX*

*Absents excusés : Brice GOURNAY, Pierre FORTANE (pouvoir à Gilles DROCOURT) et François-Xavier HOTTE (pouvoir à Jocelyne Hotte)*

**DELIBERATION  
n° 01-09-2015**

### Décisions modificatives

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2015 :

COMPTE DEPENSE						Montant
<i>Sens</i>	<i>Section</i>	<i>Chapt</i>	<i>Art.</i>	<i>Op</i>	<i>Objet</i>	
D	F	012	64131		Rémunérations	5 000 EUR
D	I	21	2183	10025	Matériel Bureau et informatique	10 000 EUR
D	I	23	2313	10016	Constructions	65 000 EUR
D	I	21	2112	10026		5 000 EUR
D	F	011	61522		Batiments	288 506 EUR
D	F	023	023		Virement à la section Investissement	16 566 EUR
<b>TOTAL</b>						<b>390 072 EUR</b>

COMPTE RECETTE						Montant
<i>Sens</i>	<i>Section</i>	<i>Chapt</i>	<i>Art.</i>	<i>Op</i>	<i>Objet</i>	
R	I	001	001	OFPI	Solde d'exécution de la section Invest.	63 434 EUR
R	F	002	002		Résultat d'exploitation reporté	310 072 EUR
R	I	021	021	OFPI	Virement de la section d'exploitation	16 566 EUR
<b>TOTAL</b>						<b>390 072 EUR</b>

**DELIBERATION  
n° 02-09-2015**

**Reprise de concessions funéraires en état d'abandon**

Vu les articles L.2223-17 et suivants et R. 2223-12 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu les premiers procès-verbaux dressés le 27 octobre 2011 constatant l'état d'abandon des concessions,

Vu leur notification et leur affichage,

Vu les seconds procès-verbaux dressés le 28 mars 2015 constatant la dégradation de l'état desdites concessions, à l'exception de la concession n° 176, pour laquelle les travaux d'entretien et de réparation ont été faits, rendant sa décence à la sépulture,

Vu la demande de la famille de la concession n° 32 souhaitant récupérer le(s) corps du (ou des) défunt(s) de ladite concession,

Après avoir entendu le rapport de M. le maire lui demandant de se prononcer sur la reprise, par la commune desdites concessions,

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente années d'existence et que, pour chacune d'elle, à la date de l'engagement de la procédure de reprise par M. le maire, la dernière inhumation remontait à plus de dix ans,

Considérant que l'état d'abandon a été constaté à deux reprises à trois ans d'intervalle par procès-verbaux, que les familles ont été régulièrement informées de la situation, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales,

**DELIBERATION  
n° 03-09-2015**

Considérant que cette situation constitue un manquement aux engagements d'entretien souscrits par les attributaires desdites concessions en leur nom et au nom de leurs successeurs,

Considérant que cette situation nuit au bon ordre et à la décence du cimetière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- De prononcer la reprise des concessions,
- D'autoriser Mr le maire à effectuer les opérations nécessaires à cette reprise et à remettre en service les concessions ci-dessus indiquées en état d'abandon.

**Reprise de l'instruction des actes d'urbanisme**

Vu les statuts de la Communauté de communes du Nord Champenois en date du 29/09/2014 et notamment sa compétence « gestion et instruction des autorisations et actes liés au droit des sols ».

La commune de BRIMONT souhaite à compter du 01/01/2016 confier l'instruction de ses actes d'urbanisme à la Communauté de Communes du Nord Champenois. Le conseil municipal autorise donc le maire à rompre la convention d'instruction des actes d'urbanisme avec la Direction Départementale des Territoires à compter du 01/01/2016, mais maintient l'instruction des actes liés à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

**DELIBERATION  
n° 04-09-2015****Ossuaire**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de la construction d'un ossuaire dans le cimetière de Brimont et charge le Maire de consulter des entreprises.

**DELIBERATION  
n° 05-09-2015****Travaux voiries de la Rue Couverault**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que le budget primitif prévoyait à l'opération 10026 une dépense de 25 000 euros, que suite à la demande d'un riverain il convient de procéder à des travaux supplémentaires, décide dans sa décision modificative au budget d'ajouter 5 000 euros de dépense au compte 2112.

**DELIBERATION  
n° 06-09-2015****Rapport annuel d'activité eau et assainissement de la CCNC**

Le conseil municipal adopte, après en avoir pris connaissance, les rapports annuels d'activité eau et assainissement de la CCNC.



*Etaient présents : Mesdames Mademoiselle et Messieurs Jean-Pierre DESPLANQUES, Gilles DROCOURT, André JACOB, Nadine GAYET, Valérie CHENIVESSE, Lydia MINIER, Jocelyne HOTTE, Frédéric BLONDIAUX*

*Absents excusés : Brice GOURNAY et Frédéric BLONDIAUX*

**DELIBERATION  
n° 01-11-2015**

**Décisions modificatives**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'annuler la délibération 01-09-2015 du 29 septembre 2015 et de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2015 :

COMPTÉ DEPENSE						Montant
Sens	Section	Chapt	Art.	Op	Objet	
D	F	012	64131		Rémunérations	5 000 EUR
D	I	21	2183	10025	Matériel Bureau et informatique	10 000 EUR
D	I	23	2313	10016	Constructions	65 000 EUR
D	I	21	2112	10026		5 000 EUR
D	F	011	61522		Batiments	288 506 EUR
D	F	023	023		Virement à la section Investissement	16 566 EUR
<b>TOTAL</b>						<b>390 072 EUR</b>

COMPTÉ RECETTE						Montant
Sens	Section	Chapt	Art.	Op	Objet	
R	I	001	001	OFPI	Solde d'exécution de la section Invest.	63 434 EUR
R	F	002	002		Résultat d'exploitation reporté	310 072 EUR
R	I	021	021	OFPI	Virement de la section d'exploitation	16 566 EUR
<b>TOTAL</b>						<b>390 072 EUR</b>

**DELIBERATION  
n° 02-11-2015**

**Gestion et instruction des autorisations et actes liés au droit du sol**

Le service urbanisme de la CCNC assure, conformément à ses statuts, la gestion et l'instruction des autorisations et actes liés au droit des sols pour ses communes membres et ayant droit.

Cette instruction s'exerce de plein droit selon la compétence figurant sur les statuts de la communauté de communes à l'article de la rubrique

## **Aménagement de l'espace-Gestion et instruction des autorisations et actes liés au droit du sol**

Cependant, afin de prendre en compte toutes les modifications issues de la réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme, il convient d'établir une convention entre les communes et la CC fixant les modalités selon lesquelles la CCNC assure l'instruction de ces actes d'urbanisme.

Les agents travaillant au service «instruction urbanisme» de la CCNC sont obligés de respecter des délais stricts et souvent courts pour l'instruction des différents permis et déclarations préalables. Aussi, afin de ne pas retarder ce travail d'instruction ni dépasser les délais légaux ou réglementaires, il est proposé de préciser sur la convention les missions du service instructeur.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la CCNC,

Après avoir pris connaissance du projet de convention joint à la présente délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer, avec la CCNC, une convention concernant l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol.

### **DELIBERATION n° 03-11-2015**

#### **Achat jeux d'enfants**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à procéder à l'achat d'un jeu à installer dans le parc enfants pour la somme de 3000 euros maximum.

### **DELIBERATION n° 04-11-2015**

#### **Achat matériaux d'isolation**

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise le maire à procéder à l'achat de matériaux d'isolation pour la salle socio-éducative.

### **DELIBERATION n° 05-11-2015**

#### **Convocation du conseil municipal**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à procéder à l'envoi des convocations du conseil municipal uniquement par courrier électronique.

#### **Décisions modificatives**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux ouvertures de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015:

1 – Crédits à réduire

Compte 61522, entretien des bâtiments  
( - ) 3.000,00 euros

Compte 023, virement à la section d'investissement  
( + ) 3.000,00 euros

10

**le  
Bri  
mon  
tais**

**Séance 08/12/2015**

### **DELIBERATION n° 01-12-2015**

2 – Crédits à ouvrir

Compte 021, virement de la section fonctionnement  
( + ) 3.000,00 euros  
Opération n°10019, « Jeux plein air, parc de jeux »,

Compte 2188, autres immobilisations  
( + ) 3.000,00 euros

**DELIBERATION  
n° 02-12-2015**

**Aménagement trottoir**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à un aménagement de trottoir pour permettre un accès handicapé selon le devis proposé par la SARL HOUDE pour un montant de 2.699,02 euros TTC

**DELIBERATION  
n° 03-12-2015**

**Délibération pour l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T)**

**Cette délibération annule et remplace celle du 22 avril 2015 n°04-04-2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat (décret n° 2002-61 et l'arrêté du 14 janvier 2002) l'indemnité d'administration et de technicité aux agents relevant des cadres d'emplois suivants:

<b>Filière</b>	<b>grade</b>	<b>Fonctions ou service (le cas échéant)</b>	<b>Montant moyen de référence</b>
Administrative	Adjoint Administratif 1ère classe	Secrétaire de Mairie	464.30

**DELIBERATION  
n° 02-12-2015**

**Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5210-1-1,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son titre II,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Marne, notifié à la Commune le 15 octobre 2015,

Considérant qu'à compter de sa notification, le conseil municipal dispose d'un délai de deux mois pour émettre un avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Marne,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Marne.



**2015**

---

Belote

---

Comme chaque année, notre charmante équipe de la Brimontaise s'est mobilisée pour une noble cause LE TELETHON:

L'implication de cette association et de tous les participants a permis de récolter 700 euros

12

**le  
Bri  
mon  
tais**



Trente-trois équipes (un record) se sont retrouvées autour du tapis vert pour en découdre.



Toutes les générations étaient représentées et se sont affrontées dans une excellente ambiance.



Entre deux parties, les joueurs ont pu déguster les gâteaux préparés par la Brimontaise.

## Concert de Noël - 29/11

Dimanche 29 novembre, en l'église de Brimont, nous avons pu assister au concert de Noël dans la joie et la convivialité, en faveur du Téléthon.

L'orchestre composé d'un ensemble de flûtes, violon, guitare et piano, a joué un concert de qualité avec les chants sacrés et populaires de Noël. A la fin du concert, l'association la Brimontaise nous a offert une boisson chaude et du gâteau. Cette initiative a permis de récolter les dons pour le Téléthon.





Mercredi 17 février	Assemblée Générale 20h00
Dimanche 20 mars	Loto
Lundi 28 mars	Pâques des Enfants
Dimanche 10 avril	Brocante
30 Avril, 1 Mai et 2 Mai	Fête patronale
Samedi 28 mai	Théâtre
Judi 14 juillet	Fête Nationale: feu d'artifice + concours de boules
Dimanche 23 octobre	Loto
Dimanche 20 novembre	Marché de Noël
Samedi 3 décembre	Téléthon
Dimanche 11 décembre	Noël des Enfants (date à confirmer)

*«L'association «La Brimontaise» s'investit manuellement et financièrement tout au long de l'année pour permettre à tous de bien vivre à Brimont:*

*Fleurissement et décoration du village, Pâques et Noël des enfants, marché de Noël, organisation des manifestations du 14 juillet, brocante, loto...*

*Il faut savoir que c'est grâce à toutes ces manifestations lucratives qu'elle peut se permettre de vous faire plaisir»*

*Nadine Gayet, la Présidente.*



Samedi 16 janvier	Spectacle EDITH PIAF au Palais des congrès
Dimanche 24 janvier	VIOLETTES IMPERIALES au Kabaret de Tinquieux
Vendredi 19 février	Participation au concours de belote du club de Saint Thierry
Samedi 5 Mars	Assemblée générale des Loups Blancs : le matin à Brimont, le Midi à Courcy pour le repas dansant
Lundi 14 Mars	Assemblée Générale de notre club
Vendredi 25 mars	Concours de belote organisé pas notre club
Dimanche 3 avril	LOTO organisé par notre club
Jeudi 7 avril	Assemblée Générale de Générations Mouvements ex Aînés Ruraux
Dimanche 10 avril	Nous tenons notre stand gaufres et café sur la brocante de Brimont
Samedi 11 juin	Départ pour une croisière en Norvège ...



### Gymnastique Rythmique

Même si les résultats en compétition n'ont pas été aussi fructueux que les années précédentes, la saison 2014-2015 n'en n'est pas moins restée riche en événements.

A noter tout de même la très belle 1<sup>ère</sup> place de Cloé RAGOT lors du championnat départemental individuel, la sélection au championnat régional individuel de Cloé, de Léane LOGET en catégorie Honneur et d'Emilie BOUDESOCQUE en catégorie Excellence.

16

le  
Bri  
mon  
tais



*L'équipe jeunesse et apprenties animatrices – Stage d'avril 2015*



Moment fort pour le club, la co-organisation (avec l'UFOLEP Marne et l'ASA Epernay) le dimanche 07 juin, de la finale semi nationale de GRS circuit Jeunesse qui a accueilli pas moins de 340 gymnastes au complexe René TYS à Reims. Projet ambitieux qui a demandé des mois de préparation, cette compétition fut une vraie réussite, notamment grâce à l'investissement d'un certain nombre de parents bénévoles et de gymnastes de l'association. Il restera de cette journée un souvenir de bonne humeur, l'ambiance festive et la satisfaction d'avoir vu, cette année encore, 9 de nos gymnastes (dont les brimontaises Johanna BARBERON et Roxane BOUDESOCQUE) représenter la Champagne-Ardenne.



*Flashmob – Finale GRS Jeunesse – 7 juin 2015 – Reims*



Enfin le samedi 27 juin, les 40 gymnastes de l'association nous ont emmené le temps d'une soirée au cabaret music-hall, à l'occasion du traditionnel spectacle de fin d'année. Soirée paillettes et strass pour clôturer une belle saison et commencer des grandes vacances méritées.

Depuis, les gymnastes ont repris le chemin des cours avec quelques nouveautés. L'association a le plaisir d'accueillir Cindy BRIN et Claire DAUPHIN, venues renforcer l'équipe d'encadrement GRS, et Yohann LEDUC venu nous faire profiter de ses compétences de danseur professionnel. Tout ce petit monde vous donne rendez-vous fin juin 2016 pour un nouveau spectacle.



**En attendant, toutes les gymnastes et les bénévoles de l'AS Brimont vous souhaitent de très bonnes fêtes et leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année 2016!**



**Charlotte  
Schlemmer**

Cet été, Charlotte Schlemmer, 15 ans, a remporté le **Championnat de France de Dressage** à Lamotte Beuvron, sur sa ponette Calinka.

Très jeune, Charlotte est attirée par cette discipline méconnue. Elle débute sur Luciole, avec laquelle elle se classe 4<sup>ème</sup> en 2012.

Elle rencontre Calinka à l'automne 2014 et dès l'été suivant, le couple obtient une 4<sup>ème</sup> place. Charlotte travaille alors avec beaucoup de détermination, mois après mois, soutenue par sa famille.

En juillet 2015, plus motivée que jamais, elle réalise son rêve, être Championne de France !

Cette médaille marque pour Charlotte la fin d'une époque puisqu'elle quitte le monde des poneys et débute une nouvelle aventure sur un «grand» cheval nommé Don Pépé. Beaucoup de travail au programme et de nouvelles joies à venir !

*Toute l'équipe du Conseil Municipal adresse ses félicitations à Charlotte et lui souhaite bonne chance pour les prochaines étapes.*

**Félicitations!!!**



## Noces d'or



Le samedi 12 septembre dernier, Bernadette et Jacques Paillard ont célébré leurs noces d'or, en présence du Maire, Jean-Pierre Desplanques. Bernadette est née à Rabat, elle était secrétaire dans l'aviation civile. Jacques est né à Brimont, il était moniteur sportif dans la police. Ils se sont mariés le 30 juillet 1965 à la mairie de Reims, Bernadette avait 20 ans et Jacques 28. Ils ont deux enfants, Cyril et Sandrine, et six petits-enfants. Bernadette est Présidente du Club de la Butte. Elle a exercé la fonction de Conseillère Municipale pendant 12 ans.

BREVES

## Abribus

**Le nouvel Abribus  
a été financé par la  
CCNC.**

**Les plots d'assise  
ont été faits par la  
commune**



19

le  
Bri  
mon  
tais

A la demande de Manuel Valls, Premier ministre, les services de l'Etat ont conçu une campagne comme une réponse immédiate aux attentats du 13 novembre 2015.

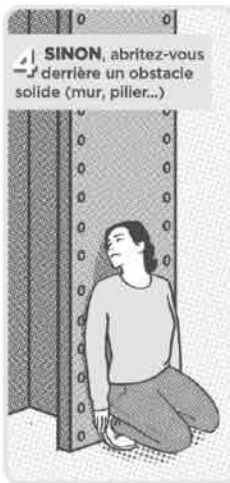
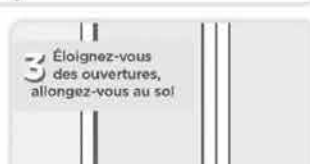
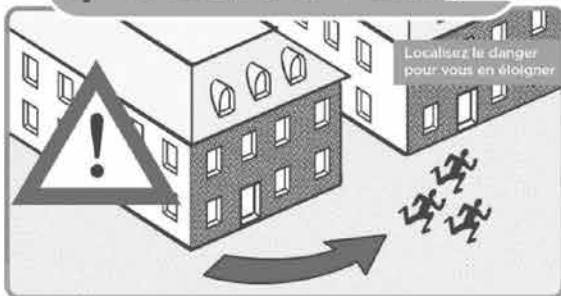
D'une ampleur inédite, ces attentats ont constitué les premières fusillades de masse sur notre sol.

Pour parer les menaces de ce genre, le Gouvernement a souhaité préciser les gestes qui peuvent sauver la vie.

# RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

## 1/ S'ÉCHAPPER *si c'est impossible* 2/ SE CACHER



## 3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



### VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr**

## **Informations paroissiales de Sainte Thérèse des Grandes Voies**

**Le père Cyril GOGLIN vous invite à une rencontre exceptionnelle d'échange et de dialogue.**

Aucun d'entre nous n'est à l'écart des grands bouleversements qui accompagnent les mutations des dernières décennies. Au jour le jour, nous n'en percevons pas toujours les effets. Pourtant, ils ont des répercussions immédiates sur notre vie personnelle et spirituelle. Nous sommes tous les témoins et les acteurs d'un monde qui bouge et qui nous entraîne inexorablement.

Ainsi se pose, notamment pour les chrétiens, la question de l'avenir de leur communauté pour répondre aux défis du temps présent, en particulier face au manque de prêtres.

### **Mais où allons-nous ?**

C'est dans ce contexte que vous êtes invités à venir nombreux exprimer vos attentes, vos interrogations et votre vision sur l'évolution d'une Eglise qui jalonne depuis toujours les grandes étapes de la vie depuis la naissance jusqu'à la mort.

Tous les habitants de la commune sont donc cordialement conviés à cette soirée-débat qui aura lieu :

**Le jeudi 28 janvier 2016**

**à 20h 30 à la salle polyvalente de Brimont**

PS : En 2016, des réunions similaires seront organisées dans d'autres communes des paroisses dont le père Cyril GOGLIN à la charge. Cette réunion est la première. Des membres de l'équipe d'animation paroissiale (EAP) seront également présents.

Pour l'EAP,

François Brice

## **Securité Routière**

### **Service de consultation de solde de points de permis de conduire.**

Afin de lutter contre l'insécurité routière, l'accès à une information détaillée sur le solde de points restant est une étape indispensable à la prise de conscience. Les usagers de la route ont à leur disposition le site [telepointspartis](http://www.telepointspartis.fr) leur permettant d'accéder rapidement à leur dossier de permis:

*<http://www.telepointspartis.fr>*

Pour régler leur amende dans les délais et éviter la majoration, les usagers de la route ont à leur disposition le site:

*<http://www.paiement-amende.fr>*

# COMMENT C'ÉTAIT AVANT à BRIMONT?

L'église Saint-Rémy,

22

le  
Bri  
mon  
tais



*D'hier...*



*...à aujourd'hui!*

L'ancien café,



*D'hier...*

*...à aujourd'hui!*

Angle des rues de Reims et Saint-Rémy,



*D'hier...*

*...à aujourd'hui!*

La rue de la Paix,



*D'hier...*

*...à aujourd'hui!*



## La Belle Époque

Article écrit par  
Maxime Bugnet

24

le  
Bri  
mon  
tais

### Pourquoi «la belle époque» ?

La belle époque est une période marquée par les progrès sociaux, économiques, technologiques et politiques en Europe, s'étendant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au début de la première guerre mondiale en 1914.

L'expression est née après la première guerre mondiale pour évoquer la période antérieure à la grande guerre et postérieure à la dépression économique de 1870 à 1896.

Dans cette désignation, il y a une part de réalité (expansion, insouciance, foi dans le progrès, etc.).

Le terme est principalement utilisé en France et en Belgique. Il correspond pour les Britanniques à la fin de l'époque Victorienne et à l'époque Edouardienne. Pour les Allemands, c'est le Wilhelminisme.

En ce qui concerne Brimont, je me suis arrêté au recensement de 1901, celui-ci me semblant plus «coller à la belle époque» vécue par nos concitoyens. Le recensement de 1911 observe une baisse de la population et la disparition de certains métiers devenus obsolètes face à l'explosion technique ou technologique.

(source: wikipédia)



## En ce début du XIX siècle, à Brimont en 1901.

Pratiquement en autarcie, le village offrait du travail à tous, et même, par nécessité, à quelques enfants. Seuls six de ses habitants avaient un emploi à l'extérieur dont cinq à la verrerie de Courcy et un à Reims

Néanmoins, la vie était dure en nos campagnes. En particulier pour nos épouses qui étaient chaque jour «au four et au moulin».

Dure aussi pour nos travailleurs de la terre qui avaient dû se reconvertir à la suite de la catastrophe du phylloxéra qui, de 1880 à 1890 avait anéanti la totalité du vignoble. Plus de trente propriétaires avaient ainsi perdu leur outil de travail. Il faudra attendre 1952 pour que Henri Hotte, sous l'œil goguenard de ses confrères agriculteurs, se projette dans la culture de vignes à vin de champagne.

Néanmoins, le village grouillait de vie avec une multitude de professions pratiquées nécessitant des contacts nombreux et répétés. Imaginons les loisirs, les échanges, le travail ou encore l'éducation sans électricité, téléphones ou télévision...

Il y avait deux écoles: l'une dite publique avec monsieur Bouvy comme instituteur et l'autre privée, tenue par une congrégation religieuse, destinée aux filles et mise à la disposition des habitants par le vicomte Ruinart de Brimont.

Quatre débitants de boisson et trois ou quatre buvettes non déclarées officiellement sur le recensement de 1901, permettaient à nos habitants, tout en buvant un «canon», ou en dégustant une petite «goutte», de se retrouver pour parler politique ou émettre des «propositions de comptoir pour refaire la France».

On passait le vêtement du dimanche pour se rendre à la messe dominicale fréquentée, depuis des lustres, par la majeure partie de la population: hommes, femmes et enfants.

Pour beaucoup d'hommes, à la sortie de l'office, on allait prendre un verre à l'estaminet. Mais il arrivait qu'à la suite de cette pause, une équipe se constituait et oubliait de rentrer. C'était la «neuvaine», en référence à la spiritualité catholique qui pratiquait la prière ou toute autre intervention bienfaitrice pendant neuf jours. Mais celle-là ne durait que sept jours, car, tout rentrait dans l'ordre pour la messe du dimanche suivant. Durant cette période nos énergumènes s'amusaient, se restauraient et couchaient tantôt chez l'un tantôt chez l'autre. Et les épouses assuraient le quotidien.

Pour ce qui était des dimanches «ordinaires», après le déjeuner pris en famille, les hommes se retrouvaient pour jouer à «la manie» simple ou «coinchée» autour d'une chopine de vin rouge. Les épouses, quant à elles, restaient à la maison ou se retrouvaient entre amies, chez l'une ou l'autre, pour faire la «causette» tout en reprenant les chaussettes. (La prééminence masculine était encore de rigueur. Pour mémoire n'oublions pas que le droit de vote au féminin n'a été acquis que cinquante ans plus tard).

Pour se déplacer, il y avait la calèche à quatre roues ou la carriole à deux roues pour ceux dont la profession exigeait la propriété de chevaux. Pour le commun des mortels, le chemin de fer pris à la verrerie de Courcy ou le CBR (Chemin de fer de la banlieue rémoise) pris à Bourgogne, le vélo ou .....à pied. L'automobile fraîchement développée restant l'apanage d'une population privilégiée.

Se rendre et revenir à pied de Reims pour certains villageois n'était pas rare.



La nourriture était très frugale et composée de produits de leur propre production. Le jardin et l'élevage de porcs, volailles et lapins en étaient les principaux pourvoyeurs.

Tout autre approvisionnement n'était qu'exceptionnel!

Mais chacun sait que la privation engendre souvent l'exagération quand l'occasion se présente.

En ajoutant que les valeurs de la famille étaient, au sens large du mot, très respectées.

Aussi, les événements comme les mariages, offraient l'opportunité de se lâcher.

Pour illustrer ce goût de la fête, je vous propose le menu servi le 12 septembre 1912 au mariage de Emma Baugnet, une tante à la 3ème génération.

Les baptêmes et communions solennelles suivaient les mêmes traditions mais, néanmoins, très souvent plus modestes.

Une explication à ses excès: le travail; très physique, entretenait un meilleur appétit.

Pour se faire plaisir, il n'y avait pas encore les vacances, les sports d'hiver, la télé...Que restait-il?



La vie dans nos villages s'articulait autour du travail et laissait peu de temps pour les loisirs, d'ailleurs très limités.

La fête patronale permettait au foyer recevant oncles et tantes, cousins et cousines, de se retrouver en famille. Cette fête avait lieu le dimanche suivant le jour calendaire du prénom du saint patron de la paroisse. Après un repas enrichi pour la circonstance, nos villageois et leurs invités allaient sur la place publique pour danser la polka, la mazurka ou le quadrille des lanciers. Si le dimanche de la fête ne correspondait pas à la date régulière, on disait que l'on mangeait le saint. Le dimanche suivant celui de la fête, on prolongeait les festivités par le réchaud.

Au recensement ci-après, la commune comptait 434 habitants, dont 372 pour l'Agglomération, 19 pour le Château, 13 pour le Landau, 7 pour la briqueterie, 3 pour le Moulin (en réalité la Redoute) et 3 pour le Fort. Le moulin à vent du cran de Brimont n'est plus exploité, la ferme-cabaret de «l'espérance» (à mi-chemin entre le cran et le bois Soulain) n'a plus de locataire et les maisons du «Belvédère» et du «Saumon», bien que présentes sur quelques photographies, ne sont pas citées.

Ces quatre éléments n'ont pas été reconstruits, victimes, comme l'ensemble du village, des dégâts collatéraux de la «grande guerre».

## Qui était quoi en 1911:

Monsieur PIERLOT Auguste est le Maire  
Monsieur l'Abbé BEGNY Ernest est le Prêtre  
Monsieur BOUVY Emile puis Mr MORLET Léonce est «l'Instituteur Public»  
Madame SCHMITT Claire, DARAGON Blanche sont Institutrices Privées.  
Monsieur SOIGNIART Jean Pierre est le Garde Champêtre  
Monsieur JACQUOT Narcisse est le Cantonnier Communal  
Monsieur NIVAGIONNI Toussaint est le Gardien de la Batterie du Cran  
Monsieur Perret Léon est le gardien du Fort  
Monsieur le vicomte RUINART de BRIMONT est le Châtelain du village  
Mr BATAILLE Georges est le Boulanger ,Place de la Mairie  
Mr DESSAIN Alphonse est Cafetier, Rue des Milles Images  
Mr DUSSEAU Jacques est Cafetier ,Grande Rue  
Mme SARRAZIN Ismérie est Débitante, Rue d'en Bas  
Mr DOYEN Victor est Aubergiste au Lieu dit Le Landau  
Mr BREBANT Ernest est le Maréchal Ferrant, Place de la Sablonnière  
Mr SUAIN Francis est Epicier, Grande Rue  
Mme ACHAIN Philomène ép. DESSAINT est épicière, Rue des Milles Images  
Mme DOUDOT Rosalie ép. ROUSSELLE est Laitière, Rue de Reims  
Mr COLLIN Emile est Laitier, Rue de My la Ville  
Mme LANTENOIS Angéla ép. COLLIN est épicière, Rue de My la Ville  
Mme BARTHELOME Anna ép .MAUROIS est Laitière, Impasse des Pestiférés  
Mme PARRANT Justine épouse LOT est Vendeuse de Fromage au Détail, Rue d'en Bas  
Mr DESSAINT Xavier est Perruquier, Rue des Milles Images  
Mme SOIGNART Julienne ép. ESTEVENIN est Blanchisseuse, Rue de Bourgogne  
Mr BREBANT Eugène est Charron, Rue des Orfèvres  
Mr WARY Joseph est Sculpteur Funéraire, Lieu dit Le Cran  
Mr ESTEVENIN Léon est Ferblantier, Rue de Bourgogne  
Mr BOULOGNE Martial est Tisseur à façon, Rue de Bourgogne  
Mr PARMENTIER Ernest est Bourrelier, Rue de Bourgogne  
Mr BATAILLE Ernest est Marchand de Matériaux de Construction  
Mr TOUSSAINT Jean François est Maçon, Grande Rue  
Mr BLOYER Henri est Maçon, Rue du Trou Rondet  
Mr JACOBÉ Louis est Bûcheron à tâches, Rue d'en Bas  
Mr BOLLET Jean Louis est Couvreur, Rue Taillat

Mr RENAUX Louis est Berger, Ruelle de la Masure.

Les Cultivateurs sont:

COLINART Jean et NERET Marie, Place de la Mairie,

ROQUET Hyppolite et TOUSSAINT Georges, Rue des Veaux,

ROUSSELLE Jules Rue de Reims, LALUC Remi et DEMOLIN Edmond, Rue de Bourgogne,  
 JOURNAUX épouse MOLTEAUX et GROJEAN Gustave, Grande Rue,

PATOUILLIART Alexis et PIERLOT Auguste, Impasse des Pestiférés,

BRODIER Jean Henri, Ruelle de la Masure,

PATOUILLIART Etienne Remi, MOLTEAUX Gustave et COULVIER René, Rue d'en Bas,

GROJEAN Aristide et MOLTEAUX Gustave ,Rue de Mouzon,

HOTTE Louis, Rue des Orfèvres,

DOYEN Victor et COULVIER Léon, Lieu dit Le Landau,

LALUC Remi, Lieu dit La Briqueterie,

WARY Joseph, Lieu dit Le Cran et

RUINART de BRIMONT, Lieu dit «Le Château



*Le Maire*



*L'Instituteur*



*Le Garde Champêtre*



*Le Prêtre*



*Le Maréchal Ferrant*

*Les photos sont de piètres qualité parce qu'elles résultent de détails exagérément agrandis à partir d'originaux de l'époque.*

*Maxime Baugnet*



*Les enfants de l'école chantent la Marseillaise*

## Un peu d'Histoire...La cérémonie du 11 novembre

En France, le 11 novembre correspond à un jour férié, mais il s'agit surtout de commémorer la signature d'un traité historique, l'Armistice de 1918, entre les forces alliées et l'Allemagne à Rethondes (Oise). Ce jour symbolise donc la paix, à travers la fin de la Première guerre mondiale. L'armistice du 11 novembre 1918 marque alors officiellement la victoire des alliés et la capitulation allemande.

Des cérémonies sont marquées, chaque 11 novembre, devant tous les monuments aux morts dans les villes et villages.

Comme chaque année, la commune de Brimont a commémoré le 11 novembre en invitant les habitants à se rassembler à 11 heures devant la mairie, avant de suivre les porte-drapeau jusqu'au cimetière pour un moment de recueillement sur les tombes des victimes des guerres. Le cortège s'est rendu ensuite devant le monument aux morts pour y déposer une gerbe de fleurs, où le Maire, Jean-Pierre Desplanques, a tenu un discours commémoratif. Les enfants de l'école, accompagnés des enseignantes, ont chanté avec beaucoup d'émotion la Marseillaise.

La cérémonie s'est clôturée par un vin d'honneur à la salle socio-éducative.





## Noël des enfants

### Le goûter de Noël des enfants

Cet après-midi du 13 décembre 2015, les enfants de Brimont ont eu le plaisir et la surprise d'assister à un goûter-spectacle organisé par l'association La Brimontaise.

Dans une ambiance tamisée et un décor représentant l'atelier du père Noël, Catherine et Marianne ont fait joué les instruments de musique tout en racontant une adaptation de l'histoire *La Souris du Père Noël* de Sophie Chabot.

30

le  
Bri  
mon  
tais



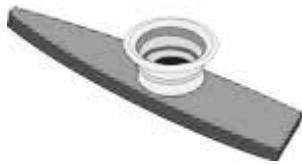
Lucienne, une petite souris musicienne, a décidé de faire une belle surprise au Père Noël. Elle souhaite lui organiser un concert de musique dont elle a composé la partition ! Mais pour cela, il lui faut des musiciens. Roméo, le lutin, se propose de l'aider... Les deux comparses partent ainsi pour un tour du monde des animaux à la recherche de membres pour son orchestre.

Au fil de ses histoires, la Souris du Père Noël entraîne les enfants dans une joyeuse découverte des instruments de l'orchestre : le pipeau de Roméo, la guitare du Renard, la flûte ténor de l'étoile de mer, la clarinette de la minette, la flûte calebasse du panda, le violon de la biquette, le tambourin et le woodblock du gorille, les cymbales de l'âne, les grelots du renne.



Après l'histoire de la Petite Souris, les enfants ont appris et chanté la chanson «J'ai demandé au père Noël» en soufflant dans des kazoos, ces drôles de sifflets qui modifient la voix.

Chaque enfant a gardé un kazoo en souvenir.



Puis, petits et grands ont entonné des chants de Noël traditionnels en accompagnant en chœur le Père Noël qui nous fait la surprise de se joindre à l'assemblée.

Après la distribution des sachets de friandises, ce fut l'heure du goûter pour les enfants.





## Informations **Sycodec**

### Déchetterie Brimont

**Quelques  
informations utiles  
à conserver près  
de soi!**

**Sources: Sycodec  
[www.sycodec.fr](http://www.sycodec.fr)**

### HORAIRE D'OUVERTURE

**Lundi** : 9h/13h

**Mercredi** : 9h/12h (nouvel horaire) et 14h/18h

**Jeudi** : 9h/12h (Déchets d'Équipements électriques et  
Électroniques) et 14h/18h

**Vendredi et samedi** : 14h/18h



### JOURS FÉRIÉS

Lundi 28 mars (Pâques) →

Jeudi 5 mai (Ascension) →

Lundi 16 mai (Pentecôte) →

Jeudi 14 juillet →

Lundi 15 août  
(Assomption) →

### JE SORS MON BAC

Pas de report

le vendredi 6 mai au  
soir (collecte le samedi  
7 mai)

Pas de report

le vendredi 15 juillet au  
soir (collecte le samedi  
16 juillet)

Pas de report



# ENIGMES

## 1. La maison au soleil

L'émir Abdul Ramaz est un milliardaire saoudien. Il aime tellement le soleil qu'il a fait construire un palais rectangulaire dont les quatre murs sont tous face au sud. Comment est-ce possible ?

## 2. Les huit parts

Comment couper un gâteau (carré, rectangulaire ou rond) en 8 parts avec seulement trois coups de couteau ?

## 3. L'homme à la paille

Un jour, en vous promenant dans le désert, vous trouvez un homme nu, mort depuis peu avec une paille à la main. Comment s'est-il retrouvé là ?

## 4. L'œuf incassable

Debout sur une chaise, un œuf frais à la main, sans autre accessoire, je parie que je peux lui faire effectuer une chute de deux mètres de haut sur le carrelage en grès sans le casser. Comment puis-je réussir mon pari ?

## 5. Entre ciel et terre

Qu'est-ce que l'on trouve toujours entre ciel et terre ?

## 6. Roméo assassiné

Juliette a trouvé Roméo mort dans la cuisine. Il gisait dans une flaque d'eau, au milieu de morceaux de verre brisé. Il n'avait pas une égratignure. En voyant la fenêtre ouverte, Juliette a compris immédiatement qui était le responsable du crime. Et vous ?

## 7. Deux pères et deux fils

Au petit déjeuner, deux fils et deux pères mangent toujours une orange. Dans le pot, il y a 3 oranges. Comment se fait-t-il que tout le monde en mange une ?

## 8. Le perroquet

Mme Bonnefoi ramène son nouveau perroquet chez l'oiseleur.

- Cela fait une semaine que je l'ai acheté. Vous m'aviez garanti qu'il répétait absolument tout ce qu'il entendait. Nous l'avons installé au milieu du salon et toute la famille lui a parlé. Mais il n'a jamais dit le moindre mot. Vous m'avez menti !

- Pas du tout madame.

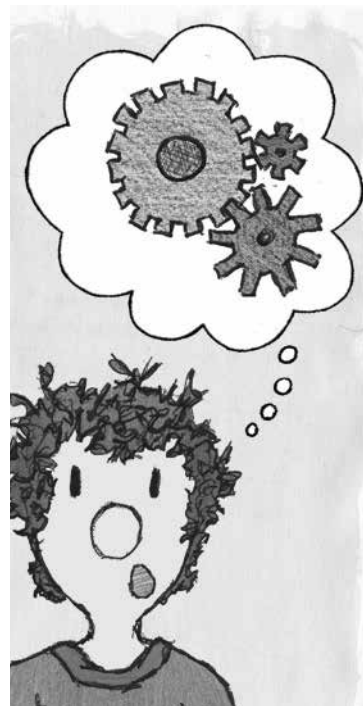
- Alors, pourquoi ne parle-t-il pas ?

## 9. Noël au balcon

Mon frère Étienne est né le 27 décembre, mais on fête son anniversaire en été. Pourquoi ?

## 10. Le lapin et le chou

Un lapin affamé a découvert un trou dans le grillage du potager. C'est un petit trou, mais comme le lapin est très maigre, il réussit à passer à travers. Il se précipite sur le premier chou-fleur pour le manger. Il est au moins deux fois gros comme lui. Il réalise alors que s'il le mange, il ne pourra jamais repasser par le trou étroit du grillage car il ne sera plus aussi maigre qu'avant ! Et le chou est bien trop gros pour passer à travers le trou. Comment faire ?





# ENIGMES - les solutions

## 1. La maison au soleil

Il l'a faite construire au pôle Nord.

## 2. Les huit parts

On coupe d'abord le gâteau en quatre en deux coups de couteau, puis une troisième fois horizontalement.

## 3. L'homme à la paille

Il faisait partie d'un voyage en montgolfière. Mais le ballon perdait de l'altitude et les passagers ont jeté tout le lest, puis tous leurs objets personnels, et finalement tous leurs vêtements. Ils continuaient à tomber. Ils ont tiré à la courte paille et le malheureux perdant a sauté par-dessus la nacelle.

## 4. L'œuf incassable

Je vais le lâcher de plus de deux mètres de haut : pendant les deux premiers mètres de sa chute, il sera intact.

## 5. Entre ciel et terre

Le mot « et ».

## 6. Roméo assassiné

Roméo est le poisson rouge de Juliette. Le chat est rentré par la fenêtre et a renversé l'aquarium.

## 7. Deux pères et deux fils

Il y a en fait le grand-père, le père et le fils. Le père est à la fois fils du grand-père et père du fils.

## 8. Le perroquet

Le perroquet est sourd.

## 9. Noël au balcon

Étienne vit dans l'hémisphère sud.

## 10. Le lapin et le chou

Le lapin va tirer le chou au bord du grillage et le mangera à travers.

**Coloriage magique**

- 1 noir
- 2 rouge
- 3 blanc
- 4 bleu foncé
- 5 orange
- 6 vert
- 7 jaune

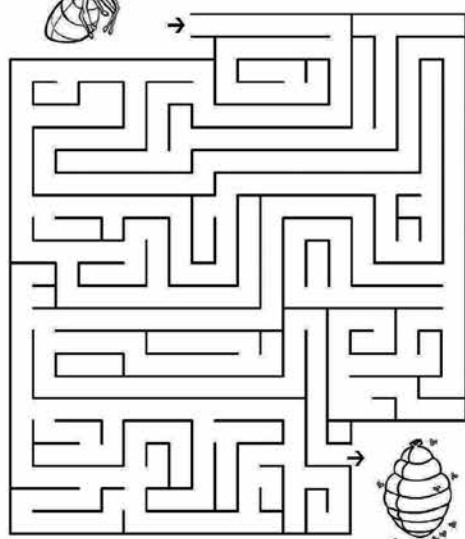


36

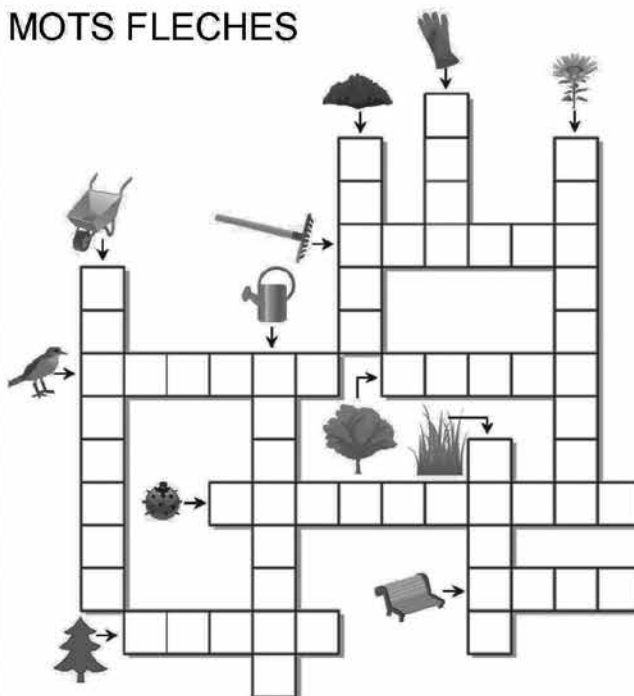
**le  
Bri  
mon  
tais**



Aide l'abeille à rejoindre l'essaim.  
Trace le chemin qu'elle devra utiliser.



**MOTS FLECHES**

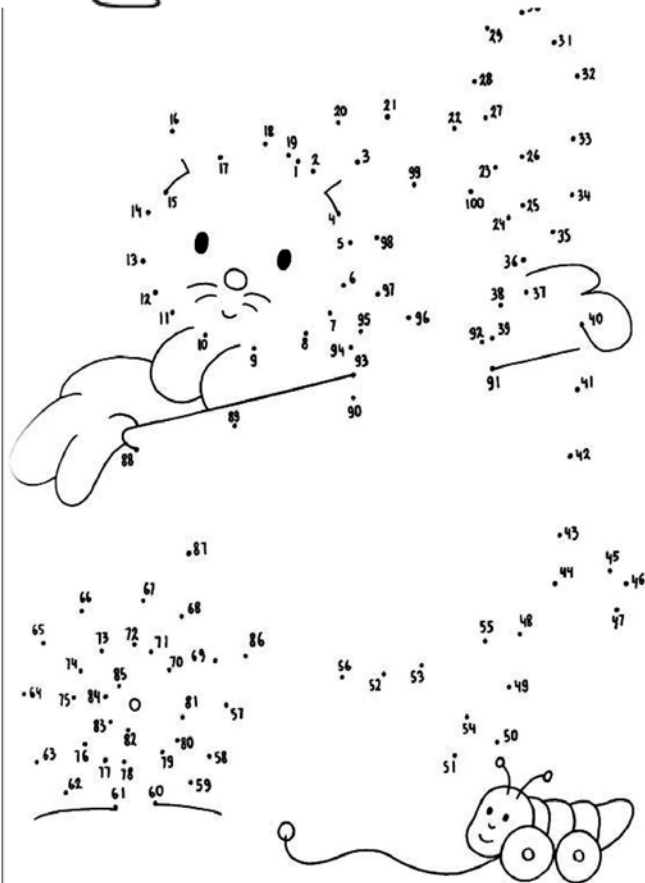
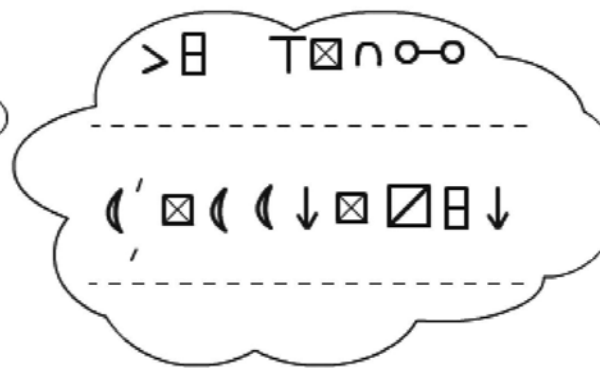


# Message codé

En t'aidant du code secret, déchiffre ce que Marine dit à son amie Sarah.

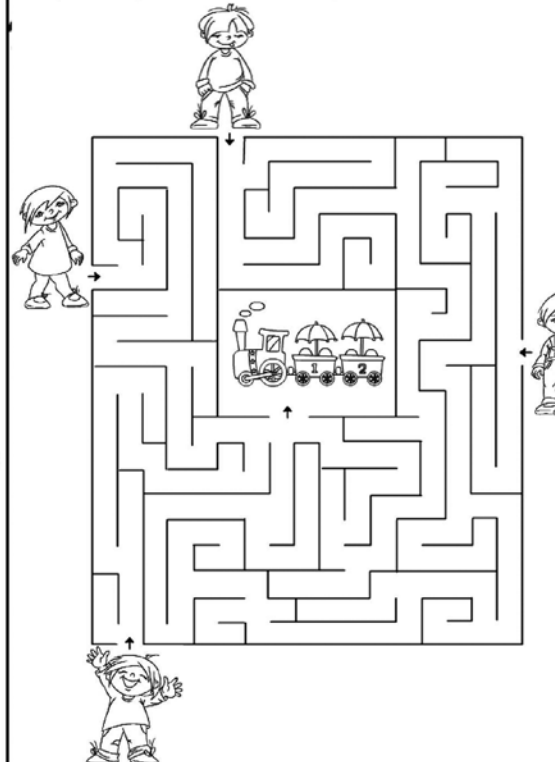
## Code secret

a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
☒	☆	0	□	⊞	○	∠	⊥	∩	>	⊖	△	‡
n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z
⊖	⊙	☒	↑	↓	⊖	⊙	⊙	⊞	⊖	⊞	⊙	⚡



## LABYRINTHE

Les enfants veulent rejoindre le petit train.  
Trace des chemins qu'ils doivent emprunter pour y arriver le plus rapidement possible. Utilise des crayons de différentes couleur



# NOTES

38

**le**  
Bri  
mon  
tais

# CELA S'EST PASSÉ À BRIMONT...



## VOEUX 2016

Le vendredi 8 janvier dernier, Jean-Pierre Desplanques et son équipe municipale ont souhaité leurs voeux aux responsables des associations, aux représentants des communes voisines, aux enseignants de Brimont et Courcy, à la gendarmerie, au personnel...et aux autres élus présents (Monique Dorgueille, conseillère départementale, Guy Lecomte, président de la communauté de Communes du Nord-champenois...).

En rappelant le contexte difficile de l'année 2015, notre maire a évoqué les sujets principaux touchant de près notre commune: Plan Local d'Urbanisme, Loi Notre (réforme des communautés de communes) et le mur du cimetière.



## BOURSES AUX VETEMENTS ET AUX JOUETS

29/11

La première bourse aux jouets a été organisée à Brimont le 29 novembre 2015. Pour cette occasion, la salle socio-culturelle a été mise à la disposition des vendeurs, visiteurs et acheteurs.

# INFOS PRATIQUES



## AGENDA

- Loto du Club de la Butte** le 21 février
- Loto de la Brimontaise** le 20 mars
- Belote** le 25 mars
- Pâques des enfants** le 28 mars
- Brocante** le 10 avril
- Fête patronale** les 30 avril, 1er et 2 mai
- Théâtre** le 28 mai
- Fête nationale (feu d'artifice, pétanque...)** le 14 juillet

**[www.brimont.fr](http://www.brimont.fr)**

Retrouvez les actualités, agendas et autres informations sur notre site internet!

## MAIRIE

### Horaires d'ouverture

Mercredi de 19h à 20 h

Samedi de 10h à 12h

03 26 49 65 43

mairie.brimont@wanadoo.fr

[www.brimont.fr](http://www.brimont.fr)

## ECOLE

### Elémentaire Brimont

03 26 49 62 46

### Maternelle Courcy

03 26 49 62 91

### Elementaire Courcy

03 2649 63 00

## BIBLIOTHEQUE

2<sup>ème</sup> et dernier samedi de chaque mois de 11h à 12h (sauf vacances et jours fériés)

## GENDARMERIE

Witry-lès-Reims

03 26 07 17 11

## MESSE

### A l'église de Brimont

Samedi 23 janvier à 18h30  
(Saint Vincent)

Samedi 27 février à 18h30

Dimanche 15 mai à 10h30

Samedi 4 juin à 18h30

## PRESBYTERE

2, place de l'église

51220 Merfy

03 26 03 10 20

Père Cyril Goglin

Un habitant informé est un habitant satisfait...

**Le** Brimontais